

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 27 FEVRIER 2012 A LISLE EN RIGAUT

**Présents** : Mesdames Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Gilles GUICHARD, Serge MULLER, Francis COLIN, Francis THIRION, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Marc POURRAT, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Absents** : Messieurs Denis VARNIER, Régis DUPONT, Daniel CLAQUIN (*excusés, supplés*), Alain ROMBI (*excusé, pouvoir à J.LEMAIRE*), Patrick CHAMBRAUD, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN (*non supplés*).

**Assistaient** : Madame COMARLOT, Messieurs WADDELL, GAUNY, ARMANINI J-C, PIERROT, GAVAZZI.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de LISLE EN RIGAUT d'accueillir l'assemblée générale et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

**STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :**

**Personnel :**

Le Président informe l'assemblée que, suite à l'embauche de la Directrice, celle-ci a défini les besoins en personnel, à savoir : un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants et deux postes d'Auxiliaire de Puériculture et lorsque les effectifs l'exigeront, un demi-poste d'Auxiliaire de Puériculture (*a priori, pour le mois de Septembre*).

Par ailleurs, ce personnel qui devait être recruté et géré par le Centre de Gestion (*cf dernière AG*) le sera seulement pour partie. En effet, deux des quatre personnes appartiennent à la Fonction Publique Hospitalière et ne peuvent pas être mises à disposition du Centre de Gestion qui les mettrait lui-même à disposition de notre CODECOM.

Il faut donc que la CODECOM les recrute directement, les intègre dans ses effectifs et gère leurs carrières et salaires.

Les deux autres personnes (*1 poste ½ d'Auxiliaire de Puériculture*) seront recrutées et gérées par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'ouvrir, deux postes à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2012, (*1 Éducatrice de Jeunes Enfants et 1 Auxiliaire de Puériculture*) et autorisent le Président à recruter et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision pour une période de détachement d'une année.

### **Entretien des locaux :**

Afin d'assurer l'entretien des locaux, le Président propose d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial à hauteur de 7 h 30 par semaine (7.5/35<sup>ème</sup>). Il précise que des contacts sont pris (*entreprise privée, embauche directe*) mais que rien n'est encore défini.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent le Président à ouvrir le poste tel que décrit, à recruter la personne et à signer les documents nécessaires à cette décision.

### **Déplacements :**

Le Conseil autorise également le paiement des indemnités kilométriques à la Directrice pour ses déplacements professionnels selon la grille tarifaire publiée par le Centre de Gestion.

### **Repas :**

Le Président rappelle que la législation oblige la CODECOM à fournir les repas aux enfants accueillis dans les multi-accueils. Des recherches ont été effectuées auprès de plusieurs prestataires publics et privés sur BAR LE DUC et SAINT-DIZIER et les membres de l'Exécutif proposent au Conseil de retenir l'offre de la SODEXO : 2.85 € HT pour les repas des plus grands (*livraison assurée par la CODECOM au même titre que les cantines scolaires*).

En ce qui concerne les repas des petits, la CODECOM achètera des petits pots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est d'accord sur ces deux points et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

### **Investissement :**

Jacky LEMAIRE informe les élus que le mobilier et le matériel ont été commandés au mois de Janvier et, de ce fait, ne figurent pas dans les restes à réaliser de 2011.

Afin de pouvoir procéder au règlement des factures avant le vote du budget primitif 2012, le Président propose au Conseil l'inscription de crédit aux chapitres concernés (*20 et 21*) à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les sommes suivantes :

Chapitre 20 : 25 % de 33 946 = 8 486

Chapitre 21 : 25 % de 170 000 = 42 500

### **AVENANTS :**

Le Président informe les élus que la Commission d'appel d'offres s'est réunie juste avant cette assemblée générale pour l'examen de deux avenants concernant le bâtiment destiné aux Transports T et dont l'un est supérieur de 5 % au montant du marché de base. La Commission propose au Conseil d'accepter les avenants suivants :

#### **Avenant n° 1 :**

Pour des raisons inhérentes au chargement et déchargement des camions, il s'avère que la réalisation d'un auvent est rendue nécessaire.

L'entreprise MEUSE METAL, attributaire du lot Charpente/Couverture, propose un devis dont le montant est de : 10 630.00 € HT.

Montant du marché initial..... 113 675.00 € HT

Montant de l'avenant n° 1..... 10 630.00 € HT

Nouveau montant du marché... 124 305.00 € HT

**Avenant n° 2 :**

La douche initialement prévue au marché doit être modifiée et pour cela, l'entreprise SIMCO, attributaire du lot Gros Œuvre, propose un devis dont le montant est de : 1 150 € HT.

Montant du marché initial..... 115 441.20 € HT

Montant de l'avenant n° 1..... 6 280.82 € HT

Montant de l'avenant n° 2..... 1 150.00 € HT

Nouveau montant du marché... 122 872.02 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les avenants décrits ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**OFFICE DE TOURISME DE BAR LE DUC :**

Le Président rappelle que la cotisation pour 2011 s'établit à 0.61 €/habitant, soit 6 095 € au total (*pour mémoire : promotion Pays Barrois : 3 764 € + Randonnées Incontournables : 2 331 €*).

Pour l'année 2012, la cotisation s'élèverait à 6 995 €, soit 0.70 €/habitant (*promotion Pays Barrois : 4 048 € + Randonnées Incontournables : 2 947 €*).

Considérant que l'Office de Tourisme de BAR LE DUC ne s'implique pas assez dans la promotion du territoire de notre CODECOM (*ex. hébergement...*), le Président propose de ne pas renouveler notre cotisation pour 2012.

Il précise également que pour la Marche Gourmande de Juillet 2011, la CODECOM avait géré une partie de la promotion et qu'en ce qui concerne la prochaine Marche, prévue le 2 Septembre prochain, la CODECOM sera également capable de gérer la promotion ainsi que les inscriptions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, acceptant les risques de sanctions notifiés dans un récent courrier, décident à l'unanimité de ne pas renouveler la cotisation à l'Office de Tourisme de BAR LE DUC pour l'année 2012,

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

Le Président informe les élus d'un courrier émanant du Groupe d'Etudes et de Recherches Spéléologiques Meusien (*G.E.R.S.M.*) qui sollicite notre CODECOM pour une aide financière à l'impression d'un ouvrage sur le patrimoine de la Meuse souterraine (*en grande majorité sur la Vallée de la Saulx et dont 40 % sur les carrières de SAVONNIERES*).

Après en avoir délibéré, les élus estiment que cette publication met en valeur la richesse de notre patrimoine local et décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association. Celle-ci sera portée sur le budget primitif 2012.

**SUBVENTION FAÇADE :**

Le Président informe les élus du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour une façade : il s'agit de l'habitation de Madame Denise VILLER d'ANCERVILLE. Le montant des travaux s'élève à 28 769.14 € TTC ce qui génère une subvention de 457.50 € (*12.5 % de 3 660 €*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la demande et charge le Président de son exécution.

### TARIFS R.E.O.M. 2012 :

Le Président informe le Conseil que les tarifs votés lors de la dernière assemblée générale sont erronés car relevés sur un compte-rendu trop ancien de la Commission Environnement et revus depuis. Les nouveaux tarifs applicables seraient les suivants :

<b>REDEVABLES</b>	<b>TARIFS 2012</b>
<b><i>Foyers</i></b>	
1 personne	91.00 €
2 personnes	119.00 €
3 personnes	147.00 €
4 personnes	175.00 €
5 personnes et plus	203.00 €
Résidences secondaires	112.00 €
<b><i>Communes</i></b>	
de 0 à 499 habitants	70.00 €
de 500 à 999 habitants	140.00 €
+ de 1000 habitants	280.00 €
Communauté de Communes	280.00 €
<b><i>Etablissements d'enseignement</i></b>	
de 0 à 100 élèves	70.00 €
+ de 100 élèves	140.00 €
Collège	350.00 €
<b><i>Autres</i></b>	
Administrations	210.00 €
Salles des fêtes, salles de location	140.00 €
Gîtes, chambres d'hôtes	91.00 €
Professions libérales et assimilés	91.00 €
Cafés, auberges, restaurants	91.00 €
Supérettes	91.00 €
Commerçants, artisans, entreprises	91.00 €
Centres équestres	91.00 €

Il est précisé que :

- les exonérations décidées en 2011 restent valables,
- la R.E.O.M. sera appelée semestriellement et un prorata temporis sera appliqué sur le semestre.

### INFORMATION

Une erreur s'est glissée dans l'élaboration du calendrier de collecte des OM 2012 au niveau du second semestre. Une information sera publiée dans le prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 h 00.



